

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance 26 janvier 2010

Loi sur les constructions du 08.02.1996 (LC) : modification de l'article 51

Les personnes intéressées sont informées que suite à la modification de l'article 41 de la loi sur les constructions, le délai d'opposition est désormais de 30 jours. Cette modification est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Il est relevé que cette modification a des conséquences directes sur d'autres législations cantonales, notamment sur la loi sur la police du commerce du 08.02.2007 ainsi que celle sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées du 08.04.2004.

Cette modification rend caduque toute disposition contraire pouvant figurer dans les règlements communaux.

Tour de Romandie 2010

La 5^{ème} étape du « 64^{ème} Tour de Romandie » passera à Icogne, le dimanche 02 mai 2010.

Votations cantonales et fédérales 2010

Les votations fédérales 2010 sont fixées comme suit :

- 07 mars 2010
- 13 juin 2010
- 26 septembre 2010
- 28 novembre 2010

Suite à la mise en place du vote par correspondance, les heures d'ouverture des bureaux de vote pour toutes les votations seront les suivantes :

- le samedi de 18h00 à 19h00

- le dimanche de 10h00 à 11h00.